**DE LA SITUATION AU NIVEAU DE LA SANTE.**

Depuis plus de deux (02) ans les travailleurs de la santé humaine et animale mobilisés au sein du SYNTSHA sont en lutte pour la mise en œuvre du protocole d’accord gouvernement-SYNTHSA du 13 mars 2017 et du protocole d’accord gouvernement-syndicats de la santé du 31 janvier 2018. La non mise en œuvre des engagements pris sur les préoccupations des travailleurs de la santé est la cause de la détérioration du climat social au sein du département de la santé. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a d’ailleurs permis aux plus sceptiques des burkinabè de prendre la mesure des conditions de travail exécrables dans nos formations sanitaires.

Le Bureau National et les responsables de 41/46 sections SYNTSHA réunis en Conseil de Direction le 27 juin 2020 ont été unanimes sur le fait que la réponse gouvernementale aux légitimes préoccupations des travailleurs est marquée sur un plan d’ensemble par les manœuvres dilatoires et la répression. A cela, il faut ajouter la démission vis-à-vis des préoccupations des populations en matière de santé. En attestent les faits suivants :

* La détérioration continue et vertigineuse des capacités diagnostiques et thérapeutiques des formations sanitaires malgré les multiples interpellations du SYNTSHA et de ses sections, traduisant ainsi l’indifférence quasi-totale du gouvernement face à cette situation. La gestion approximative de la pandémie de la Covid-19 dans notre pays le montre amplement ;
* La non mise en œuvre conséquente par le gouvernement de la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (05) ans dans la quasi-totalité des formations sanitaires ;
* L’abandon des agents de santé à eux-mêmes sans moyens de travail dont ceux destinés à leur protection face à la Covid-19 ;
* La rupture unilatérale du dialogue de la part du gouvernement  mettant le chronogramme de mise en œuvre du protocole d’accord gouvernement-SYNTSHA dans l’impasse;
* La non adoption du statut particulier du métier santé humaine et animale avec ces conséquences sur la carrière des travailleurs ;
* Plus de 90% des agents de santé relevant de l’AGSP, qui représentent environ 80% du personnel de santé, ne bénéficient pas à ce jour des sommes qui leur sont dues depuis le 1er janvier 2018 au titre de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) ;
* Des atteintes aux libertés démocratiques et syndicales à travers des manœuvres sordides dans la gouvernance du ministère de la santé : affectations arbitraires d’Infirmiers Chefs de Poste, intimidations diverses, refus de décorer des militants du SYNTSHA méritant pour fait de grève, affectations d’agents pour raison d’activités syndicales, etc. ;
* Le non remboursement des montants dus aux agents suite aux coupures illégales et sauvages de salaires, et ce, malgré l’engagement du gouvernement de s’exécuter datant de décembre 2019 ;
* etc.

Au regard de ce qui précède nos organisations :

1. réaffirment et prennent l’opinion publique à témoin sur le constat que les revendications et les luttes pour les faire aboutir sont justes car elles sont liées à la lutte de notre peuple pour un système de santé populaire et moderne. La gestion approximative de la pandémie de la Covid-19 dans notre pays le montre amplement ;
2. dénoncent la démission du gouvernement vis-à-vis des justes préoccupations des travailleurs de la santé et des populations ;
3. exigent :

* l’arrêt des atteintes aux libertés démocratiques et syndicales et la restitution des sommes illégalement coupées pour faits de grève;
* l’arrêt du mensonge, de la démagogie et de l’hypocrisie dans la gestion des relations avec les organisations en lutte, les syndicats en particulier ;
* la reprise sans délai des rencontres de concertation Gouvernement-SYNTSHA et la mise en œuvre conséquente des engagements pris par le gouvernement pour l’amélioration des conditions de vie et de travail des agents de santé et partant l’amélioration tangible de la situation sanitaire des populations ;
* l’ouverture d’un dialogue franc et productif avec les organisations en lutte autour de leurs plates-formes revendicatives ;

Par ailleurs, les travailleurs de la santé humaine et animale sont invités à :

* œuvrer pour le renforcement de la solidarité de lutte entre travailleurs afin de contribuer à une organisation large et massive de la riposte contre la répression dont ils sont victimes et pour imposer un examen sérieux de leurs justes revendications ;
* Se mobiliser pour un succès total de la grève des 8 et 9 juillet 2020. Pour ce faire un service minimum sera assuré dans les services d’urgence des Centres Médicaux avec Antennes chirurgicales (CMA), Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Les services de dépistage, de surveillance ainsi que les sites d’hébergement des patients atteints de la Covid-19 ne sont pas concernés par le mot d’ordre de grève.
* Rester mobilisés et à se tenir prêts pour répondre à tout mot d’ordre de lutte qui s’imposera à eux si le gouvernement persiste dans son attitude de mépris.

**VIVE LA SOLIDARITE DE LUTTE ENTRE LES TRAVAILLEURS !**

**MOBILISES ET DETERMINES NOUS VAINCRONS !**

**Ouagadougou, le 4 juillet 2020**